



## BULLETIN D'ADHESION ou RENOUVELLEMENT

### ASSOCIATION DE RANDONNEE PEDESTRE SATURNINOISE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : .....  
Code postal : ..... e-mail : .....(lisible)  
Téléphone fixe : ..... Portable : .....

*Les renseignements ci-dessus ne seront pas divulgués*

### COTISATION ANNEE 2026 :

Le .....

Adhésion simple : 20 € (1 personne)

Signature :

Adhésions multiples : 40 € (2 personnes) etc...

L'adhésion comprend les activités et l'assurance, hors séjours et sorties en bus

A régler par chèque à l'ordre de l'A.R.P.S.

A envoyer à : Mme Dominique Palen 756 Rue du Paou 84400 APT

**Pour accéder au site web espace adhérents ([www.arps-rando.fr](http://www.arps-rando.fr)), imprimer et remplir ce bulletin et envoyer le avec la clause de confidentialité.**

Une adhésion en septembre

10.00 € (1 personne) ou 20.00 € (2 personnes)

Une adhésion en novembre

5.00 € (1 personne) ou 10.00 € (2 personnes)



### **Informations importantes (à conserver)**

Les randonnées effectuées par l'ARPS sont conduites par un (ou des) animateurs après une préparation et un repérage consciencieux. Toutefois il est bon de rappeler quelques conseils élémentaires tels que :

Être en bonne santé (pas de certificat médical exigé, chacun prend ses responsabilités en connaissant ses limites et selon les difficultés annoncées pour la randonnée).

Être chaussé correctement (en Provence les sentiers sont souvent caillouteux) et ne pas hésiter à utiliser des bâtons de marche.

Porter suffisamment d'eau et ne pas oublier le couvre-chef.

Adapter l'équipement en fonction des prévisions météorologiques.

Avoir une assurance individuelle (la Maif assure l'A.R.P.S. seulement en responsabilité civile).

Respecter les propriétés privées, suivre les directives de l'animateur de la randonnée, ne pas quitter les sentiers empruntés et respecter le rythme du groupe.

Penser à signaler tout arrêt pour raison technique à une personne du groupe.

Porter la fiche descriptive du circuit fournie par l'A.R.P.S.

**Pour des raisons de sécurité les chiens ne sont pas admis lors des randonnées organisées par l'A.R.P.S.**

Le transport sur le lieu de la randonnée préconisé par l'A.R.P.S. est un covoiturage sans obligation de dédommagement financier, cependant, nous suggérons une participation de 4.5 centimes d'euro par km et par personne transportée. (ex : 100 km=4.50 €)

(lire complément d'informations sur le covoiturage sur le site [www.arps-rando.fr](http://www.arps-rando.fr))

**Avertir l'animateur de la randonnée, Georges, Bernard ou Freddy si vous souhaitez vous rendre directement au lieu de départ de la randonnée au cas où celle-ci serait modifiée au dernier moment.**

**Numéros de téléphone utiles :**

- Animateur : voir fiche de la randonnée le concernant

- Georges Gourichon : 06 77 58 76 61 (à mémoriser dans vos téléphones mobiles)

- Bernard Palen : 06.78.12.23.92 (à mémoriser dans vos téléphones mobiles)

- Freddy Bioulac : 06 70 93 21 89 (à mémoriser dans vos téléphones mobiles)